

## Réforme des retraites : on n'en veut toujours pas !

Evoquant la future réforme des retraites – « stoppée » en pleine élan non par la rue, évidemment, mais par la crise sanitaire...- lors de son allocution du 12 juillet, E. Macron assénait une vérité pleine de bon sens : « *Oui, parce que nous vivons plus longtemps, il nous faudra travailler plus longtemps et partir à la retraite plus tard.* ». En 2019 (projet Delevoye), ce n'était pas si crûment dit. On y mettait un certain « emballage ». Depuis ce 12 juillet, cette phrase est devenue le leitmotiv de tous les ministres. On l'entend partout, tout le temps. Frappé de bon sens, on vous dit : la messe est dite, il n'y a rien à discuter. Sauf les « modalités ». C'est le sens que l'Élysée donne aux rencontres avec les partenaires sociaux dès septembre sur le sujet.

Asséner d'apparentes vérités de ce type est une pure imposture intellectuelle. Aucun fondement scientifique : comment, en effet, y aurait-il automaticité entre un phénomène démographique et une décision d'ordre social ? Bernard Friot (non l'auteur pour enfants mais « l'autre », le spécialiste des retraites, entre autres) invente dans l'un de ses ouvrages une allocution fictive d'un ministre de l'agriculture dans les années 50, alors qu'il y avait encore 7 millions d'agriculteurs. Or, dès cette époque, on savait que ce nombre allait baisser. Drastiquement. Et le ministre de dire alors que dans les années 2000, vu la fonte massive du nombre d'agriculteurs, la France connaîtrait la famine. Macron, assénant que l'allongement de la vie conduit FORCÉMENT à une activité salariée plus longue (donc un départ à la retraite retardé), ne fait pas autre chose que de conter une fable inventée par les libéraux, qui en rejoint une autre aussi connue : de plus en plus de seniors et proportionnellement moins d'actifs, donc on ne peut maintenir le niveau des pensions... Mais si nous voulons le faire (retour à la chimère n°1), alors il faut travailler plus longtemps. Le serpent se mord la queue. Ces sornettes irriguent toutes les « réformes » depuis 1993 (réforme Balladur).

Or voilà : les deux chimères sont malheureusement déjà « appliquées » ; on travaille plus longtemps et les pensions baissent... Depuis 93, aucun des multiples ajustements ou réformes sur les retraites n'a été favorable aux retraités. AUCUN ! A l'époque, la retraite – en termes de calcul – n'avait de secret pour personne, chacun sachant exactement à quoi s'en tenir, en toute transparence et équité avec un homologue de travail. Il n'en va plus de même aujourd'hui : chacun doit se plonger dans des savants calculs, des simulations, être attentif aux variations de la hauteur de pension en fonction de la durée cotisée, des trimestres, de la décote (plus rarement de la surcote), de l'âge de départ... TOUTES les réformes ont poursuivi trois objectifs à la fois : individualiser chaque fois davantage le mécanisme de délivrance des pensions et, ce faisant, casser le modèle social construit à la Libération, allonger la vie au travail et baisser les pensions. Une *énième* réforme s'annonce donc, encore une fois pour faire pire.

Prenons notre profession : au début des années 80, un instit était recruté au niveau du Bac (18 ans) et partait à la retraite à 55 ans et quelques mois, en ayant cotisé 37,5 annuités, lui donnant droit à une pension de 75 % de son salaire brut d'actif (retenez ce pourcentage appelé « taux de remplacement », on y revient plus bas). Dans le milieu des années 80, on a pris en charge la formation d'un DEUG (Bac + 2, équivalent de l'actuelle L 2) à l'École Normale, puis plus : on a demandé aux candidats d'avoir le DEUG pour passer le concours, pour un salaire d'instit inchangé et en ayant, par là même, « perdu » deux années de cotisation retraite... Puis on a recruté niveau L 3 puis M 1, bientôt M2 selon le projet Blanquer... Dans le même temps l'ouverture des droits à la retraite pour les instit passait de 55 à 57 ans. De nos jours, un tout jeune P.E a un M 1 en poche. Il a donc « perdu » 4 années de cotisation retraite par rapport à un instit recruté Bac et on lui ouvre les

droits à la pension à l'âge de 62 ans. Mais l'âge requis pour une retraite sans décote est de 67 ans... Vous mesurez le chemin parcouru en 40 ans ? **12 années d'activité supplémentaire dans la vue pour une retraite complète** ! Autour de 2010, on savait que plus d'un tiers des collègues partaient avec une décote, parce qu'usés par le métier. Malgré ce, entre 2004 et 2019 soit en 15 ans, l'âge moyen de départ dans notre profession est passé de 55,6 ans à 60,1. Quatre années et demie de plus, déjà, c'est dire si « on fait des efforts » (mais a-t-on le choix ?) ! On peut imaginer, dans le futur, « l'état » des plus jeunes d'entre nous à 67 ans... Sachant qu'en France l'espérance de vie en bonne santé est inférieure à 64 ans.

Parallèlement, depuis 2011, nos cotisations retraites sont progressivement passées de 7,85 à 10,55 % de notre salaire en 2018 (alignement sur le privé, décision de l'Etat employeur), encore augmentées depuis à 11,10 % en 2020 alors même que le point d'indice est gelé depuis dix ans. Double peine (financière), triple peine avec le recul de l'âge de la retraite... et quadruple avec plus de 12 % d'inflation en dix ans... Quintuple peine : le taux de remplacement moyen – le niveau de la retraite par rapport au salaire des 6 derniers mois (Fonctions Publiques), on y revient – était en 2010 de 72 % ; il est en moyenne à 65 % en 2020. Si cela continue, Il devrait passer sous la barre des 60 % dans les années 2040. Pourquoi cette baisse ? Depuis 2003, les pensions sont indexées sur les prix et non plus sur les salaires, entérinant la coupure entre l'évolution du niveau de vie des retraités et celle des actifs. La perte de la valeur de la pension d'un fonctionnaire est au minimum de 0,5 % par an...

Travailler encore plus longtemps pour des pensions en baisse ? On nage dans le délire le plus cynique, cette orientation libérale qui tire toujours plus sur la corde des actifs (la « ressource humaine ») et refuse (compétitivité oblige) de partager le travail et... les richesses : la France est toujours championne du Monde de la distribution de dividendes aux actionnaires depuis 2014. Allonger la vie active n'a pas de sens : dans le privé, on sait qu'une large part des salariés de plus de 55 ans n'est plus en emploi et coûte « *un pognon de dingue* » aux caisses sociales (1). Et, pour nous, alors que les instits avaient droit à la pension à 55 ans, c'est que **la pénibilité de leur métier avait été reconnue** ! Pfft ! Pour les P.E, oubliée, la pénibilité. C'est le « bonheur » du passage de la catégorie B à la catégorie A avec, il est vrai, des élèves actuels bien plus « faciles » qu'autrefois, n'est-ce pas ? Il ne faudrait pas perdre de vue non plus les difficultés de recrutement dans les professions de l'enseignement. A moins qu'« on » soit légèrement plus vicieux : maintenir un salaire plancher et dégrader les modalités du statut (dont l'âge de départ à la retraite) pour dégoûter les candidats à la titularisation et être par-là « contraint » d'embaucher des vacataires... Où l'on rejoint la loi Darmanin de 2019. Tout se tient.

Dès lors, devant un désastre prévisible et des régressions annoncées, comment imaginer faire autrement ? Allant vers le pire, le libéralisme (2019, J.P Delevoye) imagine la retraite universelle à points, que Macron appelle encore de ses vœux le 12 juillet. Tout P.E gardois avait été destinataire d'un U30 spécial retraites début 2020. Reportez-vous y sur l'édifiant exemple suédois concernant la retraite à points... Or, il n'y a pas à imaginer : juste réhabiliter, promouvoir et améliorer le système issu de la Libération. Justement tellement mis à mal depuis 40 ans (2) qu'il devient le prétexte à une réforme structurelle où tous y perdraient, particulièrement les enseignants dont la mobilisation en 2019 a surpris jusqu'au Gouvernement.

Le financement imaginé en 1945 repose sur les cotisations. C'est du « salaire socialisé », en cas de pépin ou pour la vieillesse. Puisque l'équation bouge (« nous vivons plus longtemps »), alors il faut seulement et simplement adapter les cotisations. Sauf pour les fonctionnaires (comme dit plus haut),

les cotisations des salariés sont bloquées depuis la première moitié des années 90. Voire baissées dans le privé par E. Macron en 2018 au nom du « pouvoir d'achat » (et qu'advient-il un an plus tard ? La réforme de l'assurance chômage. Comme c'est curieux...). Mais celle des employeurs n'a pas évolué depuis 1979 !!! 40 ans que les curseurs sont bloqués, alors que tout le monde sait que le nombre de retraités augmente... Et bien augmentons les salaires – surtout pour nous, les PE français parmi les plus mal payés de l'U.E - pour que les cotisations soient supérieures sans grever notre pouvoir d'achat. Et débloquons aussi le curseur des cotisations employeurs.

Qu'est-ce qui y fait obstacle ? Un dogme. Vous savez ce qu'est un dogme : une « certitude » inventée qu'on impose aux autres et à soi-même. Comme celui issu du traité de Maastricht : 3 % du PIB de dette publique au maximum dans les pays de l'U.E (sur lesquels tout le monde s'assoit désormais et dont plus personne ne parle...). Ce dogme-là est né (véridique) lors d'une discussion informelle dans un bistrot de Bruxelles entre trois technocrates qui ont réussi le tour de force à faire ériger leur « *brève de comptoir* » en règle de fonctionnement pour tous les pays membres de l'U.E. Il n'en va pas autrement du dogme sur le coût des retraites : un « plafond de verre » a été décrété, pas plus de 14 % du PIB. Le Conseil d'Orientation des Retraites (C.O.R) dit même vouloir le ramener à 12 %. Ainsi, ce ne sont pas des raisons d'ordre social qui préoccupent nos gouvernants, mais des questions comptables. Lesquelles ne tiennent pas la route, sauf à penser que l'argent serait plus bienvenu dans d'autres poches que celles des retraités. En effet, forcément et normalement, depuis l'origine des retraites, la part du PIB qui leur est consacrée a doublé. ET ALORS ??? Sont-ce les fonds consacrés aux retraites qui empêchent l'embauche, les investissements ? Cela a-t-il mis le pays en faillite ? Et le PIB n'a-t-il pas doublé en 50 ans, lui aussi ?

Rapporté à la population concernée, il faudrait consacrer aux retraités environ 20 % du PIB si l'on voulait annihiler les effets des réformes néfastes passées et assurer à tous les pensionnés un revenu décent (pour info, certaines retraites agricoles s'élèvent à 800 € nets mensuels ; mirifique...). Ce ne serait que de la justice sociale : les retraités ne sont généralement pas socialement inactifs. Ils pallient souvent, par leur engagement familial ou militant, les déficiences des services publics : garde de leurs petits-enfants, participation active à des associations caritatives (banque alimentaire, restos du cœur, secours populaire ou catholique, etc...) ou culturelles. Ou autres : qui s'investit dans la gestion de nos municipalités ?

En conclusion, revenons au discours du Président le 12 juillet : « *Pour protéger les retraites actuelles et celles de nos enfants sans augmenter les impôts, il est juste et efficace de changer notre système de retraites.* » Non, Emmanuel, justement : les retraites sont un salaire continué car elles reposent sur des cotisations, non des impôts. Toi et tes prédécesseurs vous acharnez à ce qu'elles soient financées par l'impôt – et vous y parvenez plutôt bien – mais les impôts ne servent théoriquement pas à rétribuer des retraités, puisqu'ils ont cotisé toute leur vie active... Donc c'est la route proposée qui n'est pas bonne, il s'impose de revenir dans le droit chemin...

« *Je ne lancerai pas cette réforme tant que l'épidémie ne sera pas sous contrôle et la reprise bien assurée.* » Dont acte. Soit on fait durer l'épidémie de COVID, soit on se mobilise !!!

Christian Cam pour le SNUipp 30, le 9 septembre 2021

(1) Voir sur le site du SNUipp 30 l'article d'une page sur ce sujet de juillet 2020 suite au rapport rendu au 1<sup>er</sup> ministre sur le sujet. « Retraites : on ne nous dit pas tout ! »

- (2) Voir sur notre site l'article de mars 2021 sur la modification profonde, en 40 ans, du financement de la Sécu . « Salaires et protection sociale »